



Droit d'hébergement et âge de l'enfant

Par **calista790**, le **24/07/2008** à **11:44**

Bonjour,

Enceinte de 3 mois je viens de me séparer de mon concubin qui est le père de l'enfant que j'attends. Il est convenu que j'élève seule l'enfant. Le père compte le reconnaître, verser une pension alimentaire et bénéficier d'un droit de visite et d'hébergement un week-end sur deux.

La loi autorise-t-elle que mon ex prenne mon bébé le week-end avec lui alors qu'il n'est encore qu'un nourrisson, d'autant plus que je compte l'allaiter? A partir de quel âge pourra t-il l'enmener?

Par avance merci pour votre réponse car comme vous pouvez vous en douter la situation est vraiment difficile à supporter.

Par **jeetendra**, le **24/07/2008** à **14:49**

bonjour, après la naissance de votre enfant et jusqu'à ce qu'il soit sevré son père bénéficiera d'un droit de visite, après en plus d'un droit d'hébergement, ce qui prime c'est l'intérêt de l'enfant, son développement tant physique, que psychique, son épanouissement, donc il a besoin de ses deux parents.

Privilégiez le dialogue constructif avec le père de votre enfant à naître, permettra d'éviter pas mal de malentendus, au besoin en recourant aux conseils d'un médiateur familial,

cordialement